

DECISION DU MAIRE



Soisy
sous-Montmorency

Service éducation et action
scolaire
LR/EDe

N° 2018-27

PRISE 22 NOV. 2018

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RESULTANT DES DELIBERATIONS DES 30 MARS 2014 ET
25 JUIN 2015

OBJET : validation du devis de l'association « Planète Mômes » concernant la présentation d'un spectacle le lundi 24 décembre 2018 à l'accueil de loisirs Jean de la Fontaine.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU les délibérations des 30 mars 2014 et 25 juin 2015 au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la ville souhaite organiser un spectacle de fin d'année en faveur des enfants fréquentant les accueils de loisirs élémentaires et maternels pendant les vacances de fin d'année,

CONSIDERANT la proposition de l'Association « planète mômes » sise 61 avenue d'Argenteuil, 92600 Asnières / Seine.

DECIDE

Article 1 : de valider le devis de l'association « Planète Mômes » pour la représentation en date du lundi 24 décembre 2018 à 14h00 du spectacle intitulé « La folle vadrouille de Noël » au tarif de 600 euros TTC. Ce spectacle sera présenté à l'accueil de loisirs Jean de la Fontaine.

Article 2 : Le règlement de la somme de 600 euros net s'effectuera par mandat administratif après la prestation et sur présentation de la facture. L'association « Planète mômes » s'acquittera des charges sociales et fiscales que la prestation occasionne.

Article 3 : Les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice en cours.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT

Le 27 NOV. 2018

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.